



STRIKE FIRST
CORPORATION

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identifiant du produit

Nom du produit POUDRE CHIMIQUE ABC SUPER 90

Autres méthodes d'identification

Synonymes Poudre chimique polyvalente

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Extinction des incendies

Utilisations conseillées contre Ne pas utiliser comme médicament pour les humains ou les animaux

Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant de l'extincteur STRIKE FIRST CORPORATION
777 Tapscott Rd. Toronto Ontario
M1X 1A2

Coordonnées Téléphone : (416) 299-7767
Télécopie : (416) 299-8039
Courriel : info@strike-first.com

Nom du fournisseur du produit chimique STEEL FIRE EQUIPMENT LTD.

Adresse du fournisseur 150 SUPERIOR BLVD. MISSISSAUGA ON
L52 2L2 CANADA

Numéros de téléphone du fournisseur Téléphone : (905) 564-1500
Télécopie : (905) 564-0008
Courriel : sales@steelfire.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence CHEMTREC 1-800-424-9300 ou
(703) 527-3887




2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Cette fiche de données de sécurité décrit les produits tels qu'ils sont vendus, dans des contenants sous pression ou non. Les classifications SGH pour les deux types de produits sont indiquées ci-dessous.

Classification

Ce produit chimique n'est pas considéré comme dangereux selon la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Éléments figurant sur l'étiquette SGH, y compris les conseils de prudence

<u>Symbole de danger</u>	<u>Mot indicateur</u>	<u>Mentions de danger</u>
	<u>Mise en garde</u>	<u>Contenus sous pression; risquent d'exploser s'ils sont chauffés</u>
	<u>Mise en garde</u>	<u>Peut causer une irritation de la peau, des yeux ou des voies respiratoires</u>
	<u>Mise en garde</u>	<u>Nocif pour la vie aquatique avec à long effet durable</u>

Aperçu de cas d'urgence

Le produit ne contient aucune substance qui, a cette concentration, est considérée comme nuisible pour la santé.			
Aspect	Jaune clair	État physique	Poudre(s) solide(s)
		Odeur	Inodore

Conseils de prudence

Aucun

- Prévention

Conseils de prudence

Aucun

- Intervention

Conseils de prudence

Aucun

- Entreposage

Conseils de prudence

Aucun

- Élimination

Dangers qui ne sont pas autrement classifiés (HNOC)

Sans objet

Toxicité inconnue

1,2 % du mélange est constitué par des ingrédient(s) de toxicité inconnue

Autres renseignements

Peut être nocif si avalé
 Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables
 Peut provoquer une légère irritation des yeux

Interactions avec d'autres produits chimiques

Aucune information disponible.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Synonymes

POUDRE CHIMIQUE POLYVALENTE

Nom chimique	CAS N°	Poids - %	Secret commercial
Sulfate d'ammonium	7783-20-2	1 – 5	*
Terre à foulon	8031-18-3	1 – 5	*
Mica	12001-26-2	1 – 5	*

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition n'est pas divulgué (secret commercial)

4. PREMIERS SOINS

Premiers soins

En cas de contact avec les yeux	Rincer abondamment avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.
En cas de contact avec la peau	Laver avec de l'eau et du savon.
Inhalation	Aller respirer à l'air frais. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Ingestion	Se rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais mettre quoi que ce soit dans la bouche d'une personne inconsciente.

Principaux symptômes et effets (aigus et retardés)

Principaux symptômes et effets Aucune information disponible.

Indication en cas de consultation chez un médecin et d'un traitement spécial si nécessaire

Notes au médecin Traiter symptomatiquement.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Moyens d'extinction appropriés

Avoir recours à des méthodes d'extinction appropriées aux circonstances et à l'environnement local.

Moyens d'extinction non appropriés

ATTENTION : L'utilisation d'un jet d'eau pour la lutte contre un incendie peut se révéler inefficace.

Risques spécifiques liés au produit chimique

Aucune information disponible.

Code uniforme de prévention contre les incendies POUSSIÈRE/POUDRE COMBUSTIBLE

Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité à un choc mécanique Non.

Sensibilité à une décharge statique Non.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme pour tous les incendies, porter un appareil respiratoire autonome à demande par pression ou équivalent approuvé par le MSHS/NIOSH et un équipement de protection complet.

6. MESURES RELATIVES AUX DISPERSIONS ACCIDENTELLES

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures en cas d'urgence

Précautions personnelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Précautions environnementales

Précautions environnementales Consulter les mesures de protection indiquées aux Sections 7 et 8

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Prévenir des fuites ou des dispersions additionnelles s'il est sécuritaire de le faire.

Méthodes de nettoyage Éviter de générer de la poussière. Ne pas balayer la poussière à sec. Mouiller la poussière avec de l'eau avant de balayer ou utiliser un aspirateur pour recueillir la poussière. Ramasser et mettre dans des contenants étiquetés comme il se doit. Après le nettoyage, rincer les traces d'eau.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions pour une manutention sécuritaire

Manipulation Manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement après toute manipulation

Conditions pour un entreposage sûr et incompatibilités éventuelles

Entreposage Maintenir le contenant bien fermé. Conserver/entreposer uniquement dans le contenant d'origine.

Produits incompatibles Oxydants forts. Acides forts. Composés chlorés. Hypochlorite de sodium.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Paramètres de contrôle

Directives en matière d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Mica 12001-26-2	TWA : 3 mg/m ³	TWA : 20 mppcf (<1 % de silice cristalline) 3 mg/m ³ (évacuée)	IDLH : 1500 mg/m ³ contenant <1 % de quartz TWA : 3 mg/m ³ de poussière respirable

ACGIH TLV : American Conference of Government Industrial Hygienist – Valeur limite de seuil OSHA PEL : Occupational Safety and Health Administration – Limites admissibles d'exposition NIOSH IDLH Danger immédiat pour la vie ou la santé

Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques Douches
 Stations pour douche oculaire
 Systèmes de ventilation

Mesures de protection individuelles, tel qu'un équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Protection de la peau et du corps Porter des gants et des vêtements de protection.

Protection du système respiratoire Dans des conditions normales, aucun équipement de protection n'est nécessaire. Si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation, la ventilation et l'évacuation peuvent s'avérer nécessaires. Masque anti-poussière efficace.

Mesures d'hygiène Manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Propriétés physiques et chimiques**

États physiques	Poudre(s)	Odeur	Inodore
Aspect	Jaune clair	Seuil d'odeur	Aucune information disponible
Couleur	Jaune clair		

<u>Propriétés</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques</u>
pH	4 – 5	Aucun connu
Point de fusion/congélation	190 C	Aucun connu
Point/plage d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Taux d'évaporation	Aucune donnée	Aucun connu

Inflammabilité (solide, gaz)	disponible Aucune donnée disponible	Aucun connu
Limite d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité	Ininflammable	
Limite inférieure d'inflammabilité	Ininflammable	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Gravité spécifique	0,85	Aucun connu
Solubilité dans l'eau	>33 g/100 ml	Aucun connu
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Coefficient de partage : n-octanol/eau	0	Aucun connu
Température de décomposition	100 – 120 C	Aucun connu
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun connu
Viscosité dynamique	0	
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible	
Propriétés d'oxydation	Aucune donnée disponible	

Autres renseignements

Point de ramollissement	Aucune donnée disponible
Teneur en COV (%)	Aucune donnée disponible
Granulométrie	Aucune donnée disponible
Distribution de la granulométrie	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**Réactivité**

Aucune donnée disponible.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Possibilités de réactions dangereuses

Aucune en cas de traitement normal.

Polymérisation dangereuse

Aucune polymérisation dangereuse n'a lieu.

Conditions à éviter

Matières incompatibles.

Matières incompatibles

Oxydants forts. Acides forts. Composés chlorés. Hypochlorite de sodium.

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de potassium.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
En cas de contact avec les yeux	Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.
En cas de contact avec la peau	Peut provoquer une irritation.
Ingestion	Aucune donnée de test spécifique pour la substance ou le mélange n'est disponible

Renseignements sur le composant

Nom chimique	Oral LD50	Dermique LD50	Inhalation LC50
Sulfate d'ammonium 7783-20-2	= 2 840 mg/kg (rat)	-	-

Renseignements sur les effets toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible

Effets retardés et immédiats, et effets chroniques dus à une exposition à court et long terme

Sensibilisation	Aucune information disponible.
Effets mutagènes	Aucune information disponible.
Cancérogénicité	Ne contient aucun ingrédient considéré comme cancérigène.
Toxicité pour la reproduction	Aucune information disponible.
STOT – exposition unique	Aucune information disponible.
STOT – exposition répétée	Aucune information disponible.
Toxicité chronique	Aucun effet connu sur la base des renseignements fournis. Potentiel carcinogène inconnu.
Effets sur des organes cibles	Aucun effet connu.
Danger en cas d'aspiration	Aucune information disponible.

Mesures numériques de la toxicité

Renseignements sur le produit

Les valeurs ci-dessous sont calculées sur la base du chapitre 3.1 du document SGH

ATEmix (oral)

4 350,00 mg/kg

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les micro-organismes	Daphnia Magna (puce d'eau)
Sulfate d'ammonium		96 h LC50 : = 250 mg/l (Brachydanio rerio) 96 h LC50 : = 480 mg/l (Brachydanio rerio) 96 h LC50 : = 32,2 – 41,2 mg/l (Oncorhynchus mykiss) 96 h LC50 : = 18 mg/l (Cyprinus carpio) 96 h LC50 : = 420 mg/l (Brachydanio rerio) 96 h LC50 : = 5,2 – 8,2 mg/l (Oncorhynchus mykiss) 96 h LC50 : = >100 mg/l (Phimephales promelas) 96 h LC50 : 122 – 128 mg/l (Poecilia reticulata) 96 h LC50 : 460 – 1000 mg/l (Leiciscus idus)		

Persistence Dégradabilité

Se dégrade rapidement dans un environnement humide/mouillé.

Bioaccumulation

Nom chimique	Log Pow
Sulfate d'ammonium 7783-20-2	-5,1

Autres effets indésirables

Aucune information disponible

13. RENSEIGNEMENTS POUR L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination

Cette matière, telle que livrée, n'est pas considérée comme un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261). Cette matière peut devenir un déchet dangereux si elle est mélangée ou si elle entre en contact de toute autre façon avec un déchet dangereux, si des produits chimiques y sont ajoutés ou si la matière est traitée ou altérée de quelque façon que ce soit. Consulter la norme 40 CFR 261. Pour déterminer si la matière altérée est un déchet dangereux, consulter les réglementations d'état, régionales ou locales afin de connaître les exigences supplémentaires.

Emballage contaminé

Éliminer le contenu/les contenants conformément aux réglementations locales.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

<u>DOT</u>	NON RÉGLEMENTÉ
Nom d'expédition approprié	NON RÉGLEMENTÉ
Classe de danger	S/O
<u>TDG</u>	Non réglementé
<u>MEX</u>	Non réglementé
<u>ICAO</u>	Non réglementé
<u>IATA</u>	Non réglementé
Nom d'expédition approprié	NON RÉGLEMENTÉ
Classe de danger	S/O
<u>IMDG/IMO</u>	Non réglementé
Classe de danger	S/O
<u>IRD</u>	Non réglementé
<u>ADR</u>	Non réglementé
<u>ADN</u>	Non réglementé

NOTES :

Ce produit n'est pas considéré comme une matière dangereuse par le Ministère des transports des États-Unis (DOT)

49 CFR 172, ni par les règlements sur le « Transport de marchandises dangereuses » de Transport Canada.

Précautions spéciales pour l'expédition :

Si l'extincteur est expédié dans un extincteur du type à pression et pressurisé avec un gaz propulseur inerte, non toxique et non inflammable,

il est considéré comme une matière dangereuse par le Ministère des transports des États-Unis et Transport Canada. Le nom d'expédition approprié est **EXTINCTEUR**

et la désignation UN est UN 1044. La catégorie de danger DOT est Quantité limitée

lors de l'expédition par autoroute ou par rail. Utiliser une étiquette Gaz ininflammable (catégorie 2.2) lors de l'expédition par transport aérien.

15. RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

TSCA

Conforme

DSL

Tous les composants figurent sur la DLS ou la NDSL.

TSCA – United States Toxic Substances Control Act Section 8(b) Inventaire

DSL/NDSL – Liste intérieure des substances/Liste extérieure des substances du Canada

Réglementations fédérales des États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques assujettis aux obligations de déclaration énoncées par la loi et le titre 40 des règlements fédéraux, partie 372.

Nom chimique	CAS N°	Poids - %	SARA 313 – % Valeurs de seuil
Phosphate de mono-ammonium	7722-76-1	1 - 5	1,0

SARA 313/312 Catégories de danger

Danger aigu	Non
Danger chronique pour la santé	Non
Risque d'incendie	Non
Danger de libération soudaine -*	Oui
Danger de réactivité	Non

-* Seulement applicable si la matière est dans un extincteur pressurisé.

CWA (Clean Water Act)

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme polluante par le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

CERCLA

Cette matière, telle que livrée, ne contient aucune substance considérée comme dangereuse par le Comprehensive Environmental Response and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou le Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Des normes spécifiques relatives à la libération de cette matière peuvent être définies au niveau local, régional ou d'état.

Réglementations d'état des États-Unis

California Proposition 65

Ce produit contient les produits chimiques de la Proposition 65 suivants :

Nom chimique	California Proposition 65
Butanamide, 2,2' –[3,3' –dichloro[1,1' –biphenyl]-4,4' –diyl – 5468-75-7	Cancérogène

Réglementations d'état du droit à savoir (États-Unis)

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie	Rhode Island	Illinois
Phosphate de mono-ammonium 7722-76-1				X	
Mica 12001-26-2	X	X	X		
Polysiloxane de méthyle H 63148-57-2	X	X	X		

Réglementations internationales

Mexique

Limites nationales d'exposition professionnelle

Composant	État carcinogène	Limites d'exposition
Mica 12001-26-2 (1 – 5)		Mexique : TWA=3 mg/m ³

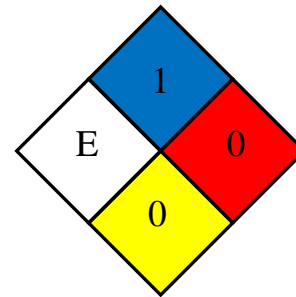
Mexique – Limites d'exposition professionnelle - Carcinogènes

Canada**Catégorie de danger SIMDUT**

Non déterminée

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

NFPA	Risques pour la santé	1	Inflammabilité	0	Instabilité	0	Dangers physiques et chimiques – Protection personnelle
SIMD	Risques pour la santé	1	Inflammabilité	0	Instabilité	0	X

Préparé par**Strike First Corporation****777 Tapscott Road****Scarborough ON****M1X 1A2 Canada****Date de révision****7 mars 2018****Note sur la révision****Ajouter une table GHS**

Clause de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche de données de sécurité sont, à notre connaissance, conformes aux données dont nous disposons à ce jour. Ces renseignements doivent être considérés uniquement comme des recommandations pour la sécurité lors de la manipulation, de l'utilisation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la libération du produit, et non comme une garantie ou spécification de qualité. Ces renseignements concernent uniquement la matière spécifique désignée et ne sont pas forcément valables si cette matière est utilisée conjointement à d'autres matières ou dans le cadre d'un traitement, sauf si cela est spécifié dans le test.

FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ